



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50071

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport d'information souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport encourage les pouvoirs publics à renforcer l'aide à la scolarisation dans les pays où le français est la langue d'enseignement. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

M. Frédéric Lefebvre a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères sur le possible renforcement de notre aide à la scolarisation dans les pays où le français est langue d'enseignement. La France fait de l'appui à la scolarisation et de la réalisation du deuxième objectif du Millénaire pour l'éducation, l'achèvement de la scolarisation primaire universelle, un axe prioritaire de sa politique de coopération : l'aide consacrée à ce secteur, tous niveaux confondus, a représenté en moyenne 13 % des crédits annuels d'intervention de notre aide publique au développement depuis 2002. Au travers des concours de l'Agence française de Développement, la France a contribué à hauteur de 1,2 Md d'euros au secteur de l'éducation et de la formation, en priorité dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone où le français est langue d'enseignement principale. Sur le plan multilatéral, la France a joué un rôle moteur dans la création du Partenariat mondial pour l'Education dont la moitié des fonds a été allouée à des pays francophones. Par ailleurs, le deuxième objectif de notre coopération française dans le domaine de l'éducation concerne la qualité des apprentissages et des enseignements en langue française en privilégiant trois axes d'intervention. En premier lieu, la France apporte un soutien continu aux pôles régionaux d'expertise, comme le Pôle de Dakar et le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'éducation ayant le français en partage -CONFEMEN-, instance de l'OIF. En second lieu, elle redéfinit, à la demande des autorités éducatives des pays francophones et pour répondre au double défi que constituent la massification de l'enseignement et le nombre insuffisant d'enseignants bien formés, les approches pédagogiques, la formation des enseignants, les manuels et les supports. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme de relance du français mis en place par la ministre déléguée à la Francophonie et qui se décline à travers le projet sur fonds de solidarité prioritaire « 100 000 professeurs pour l'Afrique » de 1M euros et des projets pays à Madagascar (1,2M euros), aux Comores (1M euros), au Mali (0,9M euros), mais aussi au Liban (1M euros), etc. Au-delà de ces financements sur projets, les ambassades continuent à soutenir sur leurs crédits les dispositifs de formation initiale et continue des professeurs de et en français, avec un accent particulier sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Enfin, la France soutient l'enseignement en langues nationales et son articulation avec l'enseignement de la langue française, à travers l'initiative ELAN-

Afrique (MAE, OIF, AFD).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50071

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1498

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2839